



Compte-rendu citoyen des assemblées publiques du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenues les 10 novembre et 8 décembre 2020

Avertissement : Compte-tenu de la tenue à huis-clos des séances du conseil municipal due aux restrictions imposées par la pandémie de Covid-19, ces compte-rendus ont été rédigés à partir de leurs versions enregistrées publiées sur le site internet de la Municipalité.

On pourra trouver les versions officielles des procès-verbaux des assemblées des mois précédents du conseil municipal à l'adresse internet suivante :

Assemblée du 10 novembre : <http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2019/11/pv-2020-11-10.pdf>

(version enregistrée : http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2019/11/seance_10-nov-2020.mp3)

Assemblée du 8 décembre : <http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2020/12/pv.2020-12-08.pdf>

(version enregistrée : http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2020/12/assemblee-8-dec-2020_1.mp3)

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal des dernières assemblées, les conseillers approuvent les dépenses des mois d'octobre (726 700 \$) et novembre (300 163 \$).

2 Rapports des élus.

2.1 Novembre :

- 2.1.1 Les résultats 2020 des Fleurons du Québec seront connus le 12 novembre.
- 2.1.2 Le CCE a siégé le 14 octobre.
- 2.1.3 Le CCL a accueilli ses deux nouveaux membres et échangé les commentaires de ses membres sur le parc Jeannotte.
- 2.1.4 Le dernier versement municipal pour les services de la SQ a été versé au montant de 155 894 \$.
- 2.1.5 Le Maire a participé aux rencontres de la MRC (préparation du budget 2021), l'AIBR (même ordre du jour) et a rencontré (par ZOOM) la SQ pour une évaluation des services sur la rivière.

2.2 **Décembre :**

2.2.1 Le CCU a accepté deux projets de construction résidentielle et une dérogation mineure.

2.2.2 Le conseiller représentant la municipalité au CCE annonce sa démission de son poste.

2.2.3 Le CCL ne prévoit pas de Marché de Noël cette année en raison de la COVID-19 et prépare l'ouverture officielle de la bibliothèque municipale.

2.2.4 Le SSI fait état d'une diminution de 25% des sinistres en 2020 et de dépenses réduites en conséquence.

2.2.5 Le conseiller responsable de l'administration annonce fièrement que le budget municipal 2021 n'imposera aucune hausse du taux de taxation. Il signale que ce taux n'a pas été augmenté depuis les quatre derniers budgets.

3 Le contenu des autres points de l'ordre du jour des assemblées est fidèlement rapporté par M. le Maire dans son « Mot du Maire » des bulletins municipaux de décembre.

4 Deux avis de motion sont déposés :

4.1 Un avis pour l'adoption, en janvier prochain, du taux de taxation pour l'année 2021 (http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2020/12/projet_reglement-5-2020-Budget-2021.pdf).

4.2 Un avis pour l'adoption, en janvier prochain, d'une modification à la rémunération des élus (http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2020/12/projet_reglement_1-2021-Traitement.elus_.pdf).

5 RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS (en décembre)

5.1 Un citoyen avait demandé par écrit si la Municipalité envisageait de diffuser sur sa page FaceBook le déroulement des séances du conseil (surtout en temps de pandémie), de façon à permettre aux citoyens à l'écoute de poser des questions en temps réel. Le Maire répond que ce n'est pas l'intention de la Municipalité et qu'il espère pouvoir revenir bientôt à la formule habituelle.

5.2 L'Association des Saint-Marcois avait demandé de pouvoir publier dans le Saint-Marc...Quoi? et par l'infolettre municipale les communiqués relatifs à sa prochaine intervention publique dans le cadre des élections municipales de novembre 2021. Il s'agissait en gros d'offrir aux Saint-Marcois la possibilité et les moyens d'exprimer par avance leurs attentes face à leur prochain conseil municipal. Sous le motif qu'il appartient aux candidat(e)s à l'élection de sonder eux-mêmes les électeurs sur leurs attentes, l'accès aux moyens de communication offerts aux organismes accrédités par la municipalité lui a été refusé.

Liste des sigles utilisés :

AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu

CABVR: Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu

CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)

CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)

CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)

CLD : Centre local de développement (organisme régional)

COMBEQ : Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec

COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu

CRE : Conseil régional de l'environnement (organisme régional)

FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GES : Gaz à effet de serre

MADA : Municipalité amie des aînés

MAMH : Ministère des affaires municipales et de l'habitation

MTQ : Ministère du transport du Québec

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud
(Usine de biométhanisation des résidus organiques)

SQ : Sûreté du Québec

SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)

PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec